

257



FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES DE 1559 A 1572. — ÉPOQUES DE HENRI II ET DE CHARLES IX.

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	

<p>N^o 1. Cheval-léger (Charles IX; 1562).</p> <p>N^o 2. Arquebusier lansquenet; infanterie étrangère (1562).</p> <p>N^o 3. Artilleur suisse (Henri II; 1559).</p> <p>N^o 4. Canonnier de la même époque.</p> <p>N^o 5. Arquebusier lansquenet; infanterie étrangère (1562).</p> <p>N^o 6. Lansquenet : <i>Joueur d'espée à deux mains</i> (1562).</p> <p>N^o 7. Piquier.</p>	<p>N^o 8. Arquebusier.</p> <p>N^o 9. Mousquetaire avec sa <i>fourquine</i>, fourche d'appui. (Voir France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle.)</p> <p>N^{os} 10 et 11. Tambour et fifre (autre exemple de tambour de la même époque dans la pl. indiquée ci-dessus).</p> <p>N^o 12. Laquais portant le coutelas, la <i>rondelle à preuve</i> (bouclier à épreuve) et l'<i>habillement de tête</i> (morion) du capitaine.</p> <p>N^o 13. Capitaine avec sa <i>picque</i>.</p>
---	---

(Les n^{os} 7, 8, 9, 10 11, 12 et 13 font partie de l'infanterie française sous Charles IX et sont datés de 1572.)

ARTILLERIE.

Louis XI avait mis l'artillerie française sur un pied respectable; sous le règne suivant on la voit figurer avantageusement en Italie; François I^{er} l'améliore aussi, et enfin le matériel de l'artillerie, déjà formidable, est encore augmenté et perfectionné sous Henri II, principalement pendant l'administration de Jean d'Estrées.

En 1553, le parc qui suivait l'armée royale se composait de cent pièces de canon avec tout leur attirail. A cette époque, les arsenaux ne fondaient plus que des pièces de sept calibres. En voici l'énumération d'après Blaise de Vigenère, le traducteur du *Strategicus* d'Onosander (1605) :

1° Le *canon renforcé* du calibre de 33 livres de balles. Il était servi par 2 canonnières ordinaires, 3 extraordinaires, 30 pionniers et traîné par 23 chevaux.

2° La *grande coulevrine*, du calibre de 15 l. 3/4 : 2 canonnières ordinaires, 2 extraordinaires, 24 pionniers, 17 chevaux.

3° La *bâtarde*, du calibre de 7 l. 3/4 : 1 canonnier ordinaire, 3 extraordinaires, 12 pionniers, 13 chevaux.

4° La *moyenne*, du calibre de 3 l. 1/2 : 1 canonnier ordinaire, 2 extraordinaires, 6 pionniers, 9 chevaux.

5° Le *faucon*, du calibre d'une livre 1/2 : 1 canonnier ordinaire, 4 pionniers, 5 chevaux.

6° Le *fauconneau*, du calibre de 3/4 de livre. Même nombre de canonnières ; ces derniers traînaient la pièce.

7° La *hacquebute à croc* ; elle tirait des balles de plomb de 10 à la livre ; elle était portée et exécutée par un canonnier extraordinaire.

Toutes ces pièces étaient en bronze.

Le personnel ou *l'etat de l'artillerie* se composait du grand maître et capitaine-général, du contrôleur-général et de ses commis, du trésorier et receveur-général, du garde-général et de ses commis, du lieutenant-général du grand maître, de 24 commissaires ordinaires, de 200 canonnières ordinaires et poudriers appointés, de 300 salpêtriers, de capitaines de charroi, commissaires et canonnières extraordinaires, ouvriers, charretiers et pionniers en nombre indéterminé.

Ces pionniers n'étaient entretenus qu'en temps de guerre, ainsi que les commissaires, canonnières et ouvriers extraordinaires. Outre leur solde, ils recevaient un habillement aux dépens du roi ; ils étaient organisés en compagnies, comme l'infanterie.

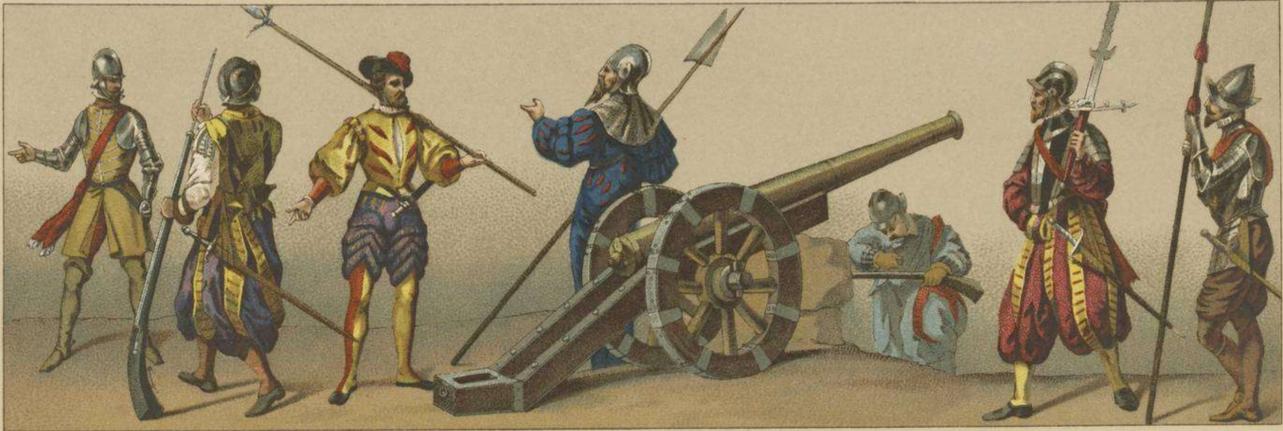
La garde des pièces était confiée aux Suisses.

Pendant les guerres de religion, l'artillerie tomba dans un abandon complet dont elle ne sortit que sous l'administration du Sully.

CAVALERIE.

Les premières années des guerres de religion furent signalées par quelques changements dans l'équipement des compagnies d'ordonnance, tels que l'adoption générale des *pistoles* (*pistoyers, pistoliers, pistolets*), l'abandon de l'armure des jambes pour le cavalier et des bardes de cuir ou de métal pour sa monture.

Le parti catholique et le parti protestant se distinguaient par la couleur de leurs écharpes, de leurs casaques et des banderoles de leurs lances. Les protestants avaient conservé le blanc, ancienne couleur nationale ; ils portaient



FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Charpentier lith.

tous sur leurs armes des casaques blanches bordées *de telle couleur que la devise du chef demandoit*. Les catholiques avaient pris des écharpes et des banderoles rouges en l'honneur du roi d'Espagne, leur allié. Leurs casaques d'ordonnance étaient ornées de croix blanches sur un fond de la livrée des capitaines. (Voir France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle, et Europe, XVI^e siècle, la Girouette.)

Les cheveu-légers catholiques, ainsi que les gendarmes protestants avaient l'*armet*, le *gorgerin*, la *cuirasse*, les *brassards*, les *tassettes* et les *gantelets*. Ils portaient la casaque sur leur harnais. Leurs compagnies étaient en partie composées de gentilshommes.

INFANTERIE FRANÇAISE.

L'organisation de l'infanterie en régiments date du règne de Charles IX. Les chefs de ces nouveaux corps prirent le titre de *mestre-de-camp*; celui de colonel, *coulonnel*, *couronnel*, étant alors exclusivement réservé aux colonels-généraux et aux officiers supérieurs des bandes étrangères. Les régiments de Picardie, de Piémont et de Champagne, dits par excellence les *vieux corps* ou les vieux régiments, furent créés les premiers. Ils jouissaient seuls du privilège de rester sur pied en temps de paix. Les autres régiments, levés au commencement de chaque guerre, prenaient le nom de leurs mestres-de-camp.

Les armes défensives du soldat d'infanterie étaient, pour les piquiers et hallebardiers : la *bourguignonne* ou *bourguignotte*, la *cuirasse fournie de gorgerit et tassettes*, de *longs braçats et gantelets*, quelquefois des manches de mailles, et pour les arquebusiers le morion seulement. Dans l'armée catholique presque tous les fantassins portaient des croix blanches sur leurs pourpoints ou sur leurs *mandils*. Les officiers marchaient à la tête des troupes, la *cuirasse au dos*, armés d'épieux ou de javelines et précédés d'un laquais qui portait leur coutelas, leur *rondelle à preuve* et leur *habillement de tête*. La rondelle et l'habillement de tête ou morion étaient quelquefois couverts de velours. (Voir pl. Europe, XVI^e siècle, le Tambour, montrant la richesse déployée dans les armures et donnant les noms des plus illustres ciseleurs et damasquineurs de cette époque).

Philippe de Strozzi, promu en 1568 à la dignité de colonel-général de l'infanterie française, s'appliqua sérieusement à perfectionner l'armement des troupes qu'il avait sous ses ordres. On ne se servait avant lui que d'arquebuses en forme *d'espaule de mouton* avec *de petits meschants canons tout mal montez qu'on appelloit à la lucquoise*; « *et le flasque (poire à poudre) estoit de mesure, voir pis, comme de cuir bouilly ou de corne.....* » (Brantôme, *Discours des colonels*.) Strozzi obligea ses capitaines à faire venir des fourniments et des arquebuses de Milan. Celles-ci durent être d'un calibre uniforme et beaucoup plus *renforcé*. On fit aussi venir de Milan des armures défensives, morions et corselets ornés de gravures.

Les premiers mousquetaires français ne parurent qu'en 1572. L'introduction du mousquet parmi nos troupes fut aussi une des grandes préoccupations de Strozzi. Cette arme ne différait de l'arquebuse que par son calibre et sa

charge. Son projectile était d'un poids double de celui de l'arquebuse, sa charge double aussi, et par suite, l'arme, beaucoup plus pesante, nécessitait l'emploi d'une fourche nommée *fourquine*. (Voir la pl. France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle.)

Brantôme, parlant d'un mousquet milanais que lui avait donné son ami le colonel-général de Strozzi, dit : « Et n'eussions point encore de charges de bandoliers, mais de nos fourniments seulement ; au lieu d'une charge, nous en mettions deux. »

C'est donc seulement de l'usage des mousquets que vint l'idée des charges de bandoulière. A cause de la grande quantité de poudre qu'il fallait brûler pour chaque coup, on imagina d'attacher au baudrier du soldat plusieurs capsules toutes remplies à la mesure du mousquet, indépendamment de ce qu'il avait dans son fourniment, pendu au bout du même baudrier.

INFANTERIE ÉTRANGÈRE.

L'importance du rôle que jouaient dans nos armées les bandes étrangères ne diminue pas pendant les guerres de religion. Les deux partis appellent les lansquenets à leur aide et on les voit figurer indifféremment sous les drapeaux opposés.

Les compagnies de lansquenets se composaient de *piquiers*, de *joueurs d'espée à deux mains* et d'*arquebusiers*. Ces derniers passaient pour être médiocrement adroits ; ils avaient pour toute arme défensive une bourguignotte. Les autres portaient de plus un hallicret (espèce de cuirasse légère) ou un corselet.

Ces costumes, publiés par MM. de Noirmont et Alf. de Marbot, sont reproduits d'après des gravures du temps et d'après la collection de Tortorel et Périssin.

Voir, pour le texte : Marbot (Alf. de) et de Noirmont, Costumes militaires français, Paris, 1850. — Penguilly l'Haridon, Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie, Paris, 1862. — Quicherat, Histoire du costume en France, Paris, 1875.

